

# Face aux développements des pratiques irrégulières des syndicats, l'ARC demande la mise en place immédiate de la Commission de Contrôle prévue il y a déjà dix mois par la loi ALUR

Paris, le 7 Janvier 2015

Mesdames, Messieurs,

Tout le monde le sait : le seul moyen efficace d'obtenir des syndicats qu'ils respectent la loi et les règlements est la mise en place d'un vrai « **gendarme** ».

Celui-ci porte un nom : « **Commission de Contrôle des Professions Immobilières** », dont le principe a été inscrit dans la loi ALUR.

Or, dix mois bientôt après la promulgation de la loi et malgré les demandes de l'ARC, **on ne voit rien** venir et les professionnels font tout pour que cette Commission ne voit pas le jour.

On nous répond : « **Il faut d'abord instituer un Code de déontologie, pour les professions concernées** ».

Outre que cela peut mettre des années, il s'agit d'un mauvais prétexte, car la loi précise que cette Commission devra **d'abord** instruire les **manquements aux lois et décrets**, donc qu'elle peut être instaurée immédiatement **ET**, par ailleurs, **SANS FRAIS**.

L'ARC demande aux ministres du Logement et de la Justice d'appliquer la loi sans plus attendre.

Nous restons à votre disposition pour toute explication et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

Bruno DHONT  
HAGÉGE

Emile

Directeur général

Directeur général délégué.

**1. 1er DOSSIER DU MOIS DE JANVIER 2015 « Pour une mise en place urgente de la Commission de contrôle des syndicats » voir : [www.arc-copro.com/jiau](http://www.arc-copro.com/jiau).**

**2. 2ème DOSSIER DU MOIS DE JANVIER 2015 « *Les syndicats au-dessus des lois : dix exemples très parlants* » voir : [www.arc-copro.com/6we9](http://www.arc-copro.com/6we9).**

**Contact presse :** Christophe GRAND - email : [cgrand@unarc.asso.fr](mailto:cgrand@unarc.asso.fr)